



**Déclaration liminaire de la CFE-CGC au point n°7 de l'ordre du jour
du CCE du 13 décembre 2018 de PSA RETAIL France SAS relative à
l'information sur les payplans 2019**

*Depuis déjà plusieurs semaines nombre de collègues nous interpellent au sujet
de payplans à venir. Nouveaux payplans qui auraient été discutés puis
« validés » par les organisations syndicales représentatives au sein de
PSA RETAIL FRANCE.*

ATTENTION MANIPULATION...!

*Il s'agit là d'une pratique récurrente dont usent certains managers sans doute
dans l'intention de se dispenser d'une présentation aux équipes et ainsi d'éviter
de pourtant bien légitimes questions.*

***La CFE-CGC veut que soit (re)précisé ici, que c'est bien en application de l'Art.
6.04 de la Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile, que
la direction centrale use du « pouvoir de direction de l'employeur » pour
définir puis appliquer de manière unilatérale les règles de calcul de la partie
variable après une information auprès du CCE puis des CE et CSE locaux.***

*Assurément, la CFE-CGC sera vigilante quant aux conséquences sur les salaires
dès l'application des nouvelles règles de calcul, elle n'hésiterait pas à dénoncer
d'éventuelles dérives.*

*Elle veillera également à ce que les objectifs soient attribués au plus tôt et
toujours avant le 07 du mois courant, qu'ils soient acceptables et réalistes.*

Merci à toutes et à tous pour votre attention.

*Pour la CFE-CGC le DSC et le DSC suppléant
Frank TOUPET & François MICHALSKI*